

Conditions générales de vente

1. Les présentes conditions générales sont applicables à toutes les offres, ventes et livraisons, et font partie intégrante de tout contrat conclut entre le Vendeur et l'Acheteur. Elles se trouvent sur notre site internet. Dès lors, elles sont réputées connues et acceptées sans réserve lors de l'ouverture d'un nouveau compte client, par la passation d'une commande, lors de la conclusion d'un contrat ou par la prise de possession de nos marchandises. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales antérieures. Le Vendeur se réserve le droit de modifier en tout temps ces conditions générales.

2. Toutes les offres sur notre site internet et dans notre exposition sont faites sans engagement de durée. Nous ne sommes liés que par les offres faites personnellement à nos clients. Dans ce dernier cas, nos offres ont une validité d'un mois.

3. Les commandes de marchandise ont force obligatoire dès la signature par l'Acheteur du devis. La modification du devis par l'Acheteur doit être formulée par écrit et suppose la confirmation écrite du Vendeur pour être valable. L'Acheteur sera redevable envers le Vendeur de tous les frais résultant de la résiliation ou de la modification de sa commande. Nous conseillons à l'Acheteur de commander les marchandises en quantité suffisante car en cas de commandes additionnelles, des différences de teintes ou d'aspects seront inévitables et ne pourront pas faire l'objet d'une réclamation de la part du client. Le Vendeur n'est pas tenue de disposer en stock tous les articles énumérés sur son site internet ainsi que dans son exposition.

4. Les prix sont stipulés en francs suisses, hors TVA. Le prix déterminant sera celui en vigueur au jour de la signature du devis, sous réserve d'une modification de prix décidée par le fournisseur et qui entrerait en vigueur avant la date de livraison connue, auquel cas le Vendeur pourra majorer le prix de vente.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis la liste de prix figurant sur son site internet ou dans l'exposition, sauf si ceux-ci sont contenus dans le devis dont la date de livraison est connue.

5. Tous les frais de transport, de palettes, de déchargement, de grue, etc. ne sont pas compris dans nos prix et sont à la charge d'Acheteur. Ils sont facturés à l'Acheteur en même temps que la facturation relative au paiement du prix de vente.

6. Les délais de livraison annoncés dans le devis sont indicatifs et n'engagent pas la responsabilité du Vendeur. L'entreprise fait tout son possible pour respecter les délais. Cependant, l'attention de l'Acheteur est attirée sur le fait que le non-respect des délais ne lui confère pas le droit de se départir du contrat ni de prétendre à un quelconque dédommagement de notre part.

7. En particulier, dans les cas de force majeurs, grève, cessation d'activité, limitation de production, dommage aux installations de production, retard ou absence de livraison d'un fournisseur, dysfonctionnement d'exploitation ou du réseau des transports, ou lors de tout autre événement imprévisible et indépendant de notre volonté. Le Vendeur est libérée d'exécuter le contrat dans les délais impartis ou, en cas d'impossibilité de livraison dans des délais raisonnables, totalement dispensée d'exécuter le contrat sans engager sa responsabilité. Les délais de livraison convenus courent à partir de la conclusion du contrat, toutefois au plus tôt dès réception de toutes les données nécessaires de l'Acheteur.

8. Les livraisons s'effectuent aux risques et périls de l'Acheteur.

Nos marchandises sont, soit retirées directement par l'Acheteur dans notre dépôt, soit livrées par une entreprise de transports mandatée par nos soins à l'adresse figurant sur le devis ou indiquée par l'Acheteur, cette adresse devant être facile d'accès pour nos véhicules. La marchandise est déchargée sur le sol à côté du véhicule. L'Acheteur est responsable du

déchargement. L'aide du chauffeur peut être requise mais n'est pas obligatoire de sa part et peut engendrer un surcoût. Le déchargement a valeur de remise conforme de la marchandise. Le Vendeur facture tout temps d'attente selon son tarif en vigueur. Si la livraison a été annoncée, mais que ni l'Acheteur ni une personne mandatée par ses soins ne sont présents lors de la livraison, l'entreprise de transport conservera la marchandise aux frais de l'Acheteur, le Vendeur pouvant lui refacturer tout montant à cet effet.

9. Les profits et risques de la marchandise passent à l'Acheteur en cas de retrait immédiat par l'Acheteur, lors de l'enlèvement de la marchandise à notre point de vente/exposition ou dépôt ou en cas de livraison, lors de la remise de la marchandise à l'Acheteur. Toutes les livraisons s'effectuent aux risques et périls de l'Acheteur qui pourra, le cas échéant, se retourner contre le transporteur selon les conditions générales de ce dernier.

10. Les différences courantes ou liées à la technique de fabrication en matière de côtes, de couleur, de nature de la surface, de poids et de manière générale, toutes les différences qui ne s'écartent pas des normes en vigueur, ne sont pas considérées comme des défauts, dans la mesure où la marchandise livrée permet l'usage prévu. Il appartient à l'Acheteur et aux utilisateurs des marchandises de se renseigner sur les caractéristiques des produits, leur domaine d'utilisation, leur mise en œuvre, ainsi que les recommandations de préservations, d'entretien et de rénovation. Tout manque de diligence à cet égard lui est totalement imputable.

11. Le bois est un matériau vivant et naturel et représente l'immense diversité de cette matière noble, chaleureuse et unique. Les différences de veinage, ton et couleur de chaque essence font partie de la matière du bois et ne peuvent pas prêter à réclamation. Les motifs du bois et les couleurs n'engagent pas le Vendeur. Aucun échantillon, aucune photo et vidéo ne peuvent être contractuels. Ceci qu'il s'agisse de surfaces posées ou d'échantillons. Les échantillons, photos et vidéos sont présentés uniquement à titre indicatif.

12. Toutes nos livraisons de marchandises s'effectuent sur la base d'un bulletin de livraison (BL). L'Acheteur ou son personnel, respectivement mandataire, est tenu de le vérifier le BL et de le signer après avoir contrôlé que la marchandise livrée correspond bien aux indications mentionnées dans celui-ci. Toutes réclamations doivent être signalées par écrit dans les 48 heures suivant la livraison. D'éventuelles différences constatées entre la livraison et la facture, doivent être décrites avec précision par écrit dans les 7 jours ouvrables suivant la réception de la facture. La marchandise qui fait l'objet d'une réclamation ne doit en aucun cas être installée ou utilisée, sinon elle est considérée comme acceptée.

13. Les frais pour un éventuel stockage intermédiaire sont à la charge de l'Acheteur. En cas de réclamation de la part de l'Acheteur suite à la livraison d'une marchandise présentant un défaut directement imputable au Vendeur (par exemple mauvais stockage, dommages lors de la manutention ou du transport par nos soins), le Vendeur réparera ou remplacera gratuitement et aussi rapidement que possible la marchandise défectueuse. La marchandise remplacée ou réparée bénéficie des mêmes conditions de garantie que la marchandise initiale. L'avis des défauts et les prétentions en garantie ne libère pas l'Acheteur de son obligation de paiement dans le délai convenu.

14. Si le défaut est imputable au fournisseur ou au fabricant de la marchandise, le Vendeur adressera la réclamation de l'Acheteur au fournisseur ou au fabricant. Le Vendeur fera valoir les droits liés à la garantie pour les défauts prévus par la loi ou les conditions générales applicables à la relation contractuelle liant le Vendeur au fournisseur ou au fabricant. L'Acheteur ne disposera pas de plus de droits à l'encontre du Vendeur que ce dernier possédera à l'encontre du fournisseur ou du fabricant. L'avis des défauts et les prétentions en garantie ne libère pas l'Acheteur de son obligation de paiement dans le délai convenu.

15. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas d'utilisation des marchandises livrées non conforme aux règles de l'art ou aux prescriptions du fabricant. Toute action en garantie pour

les défauts de la marchandise se prescrit par 2 ans dès la livraison faite à l'Acheteur, même si ce dernier n'a découvert les défauts que plus tard.

16. L'échange et le retour de marchandises ne sont possibles qu'avec l'accord écrit du Vendeur. Les exécutions spéciales (modèles uniques, marchandises spéciales ou réalisées sur mesure) et les marchandises que le Vendeur ne garde pas en stock ou qui sont livrées directement de la fabrique, ne sont pas reprises.

Les marchandises retournées ou dont l'échange est requis doivent être ramenées ou expédiées aux frais de l'Acheteur, au Vendeur au plus tard dans les 10 jours ouvrables suivant la livraison. Les marchandises périmées ou dont l'emballage est ouvert ne sont ni reprises ni échangées. Les marchandises retournées doivent être dans un état irréprochable. Aucun retour de marchandises ne peut être accepté sans la présentation du bordereau initial de livraison ou de la facture.

17. Toutes les marchandises sont payées avant la livraison. Le montant dû doit être en notre possession avant le chargement. Pour les Acheteurs bénéficiant d'un compte auprès du Vendeur, le délai de paiement est de 30 jours net à compter de la date de la facture. Le Vendeur peut exiger le paiement comptant, un acompte, une garantie, un paiement total préalable ou le paiement avant l'échéance du délai de paiement. Passé le délai de paiement, l'Acheteur est en demeure sans avertissement particulier. Le Vendeur est habilitée à exiger le paiement de frais de rappel et d'un intérêt moratoire de 5% l'an. Les Acheteurs ayant atteint leur limite de crédit ou ayant plus d'un mois de retard dans leurs paiements, peuvent voir leur compte bloqué avec effet immédiat et sans avertissement particulier pour des livraisons futures à crédit. En cas de retard de paiement de plus d'un mois, le Vendeur se réserve le droit de se départir du contrat et d'exiger la restitution immédiate de la marchandise livrée et impayée. En cas de non restitution de la marchandise, l'Acheteur sera redevable de dommages et intérêts envers le Vendeur qui devront au moins couvrir le prix de vente convenu pour la marchandise. Les notes de crédit ou avoirs ne sont valables qu'une année à compter de leur date d'émission.

18. Le Vendeur et l'Acheteur peuvent de cas en cas convenir d'un pacte de réserve de propriété, en vertu duquel l'Acheteur ne devient pas propriétaire des choses vendues lors du transfert de la possession, mais seulement lorsqu'il en aura payé l'entier du prix convenu.

19. L'Acheteur s'engage de ne pas commander directement aux fournisseurs du Vendeur pendant 2 ans à partir de la dernière livraison.

20. Pour tout litige découlant d'un contrat ou des présentes conditions générales, le for exclusif est à Lausanne. Les contrats et les présentes conditions générales sont régis par le droit Suisse. La nullité de l'une de ces clauses n'induit pas la nullité des autres dispositions.